

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE MEYSSE**

Séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2025 - 18 h 00 - convocation du 12 novembre 2025

DÉLIBÉRATION N° 25-068

OBJET : ACQUISITION A L'EURO SYMBOLIQUE D'UN TERRAIN APPARTENANT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDECHE RHONE COIRON – ZONE D'ACTIVITE DE CHEVRIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de l'aménagement du giratoire de la zone de la Chevière, une parcelle de terrain était destinée à être rétrocédée à la commune. Cette parcelle est située au nord de la zone et a pour vocation de rester un espace enherbé au bord de la RD86. Cette parcelle a une superficie de 955m².

La communauté de commune a délibéré le 15 septembre 2023 afin de rétrocéder cette parcelle à l'euro symbolique. L'ensemble des frais d'actes et divers afférents à ladite cession seront pris en charge par la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions du domaine privé,

Vu la délibération n°2023-118 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron en date du 12 septembre 2023, approuvant la cession à l'euro symbolique à la Commune de Meyse d'un terrain d'une superficie de 955 m² situé sur la zone d'activité de Chevière,

Considérant que cette acquisition, réalisée à titre symbolique, s'inscrit dans une logique d'intérêt général local et de bonne gestion du domaine public,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **APPROUVE** l'acquisition, à l'euro symbolique (1 €), du terrain d'une superficie de 955 m² sis sur la zone d'activité de Chevière, sur le territoire communal, appartenant à la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, conformément au plan annexé à la présente délibération. Les frais d'acte et divers afférents à ladite cession seront pris en charge par la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, conformément à sa délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents nécessaires à la régularisation de l'opération.

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - ~~GAGNOT~~ - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - ~~MONTCHAUD~~ - MORIZET - REYMONDON - ~~ROCHETTE~~ - ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Procuration : *A. ROCHETTE pour A. MAZZINI*
Absent(s) : *A. GAGNOT - A. MONTCHAUD - A. ROUX*
Secrétaire de Séance : *A. MENARD*

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de suffrages exprimés : 12
Votes POUR : 12
Votes CONTRE :
Abstentions :

Le Maire,

Éric CUER

Le secrétaire de séance,

